

# La lettre des psychologues

n° 41, mai 2016

Sites hautement recommandables

[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

[www.cgtlaborit.fr](http://www.cgtlaborit.fr)

[www.wmaker.net/reseaupsycho.fr](http://www.wmaker.net/reseaupsycho.fr)

et aussi sur **Facebook** [psychologues CGT](#)



## SALAIRES

Les mesures du programme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, «concerté» avec le Ministère de la Fonction Publique, malgré une majorité syndicale contraire, s'applique au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il prévoit :

- «revalorisation indiciaire» (à vérifier) mais reportée à 2017 pour les psychologues, sage-femmes, ingénieurs et attachés d'administration hospitalière
- intégration des primes étalée sur 3 ans dans le salaire mensuel, donc dans les cotisations sociales, on peut y voir l'avantage d'un bénéfice pour notre retraite.
- Suppression des avancements d'échelon anticipés (bonifications) avec en contrepartie l'assurance que chaque agent qui fait sa carrière complète (42 ans) dans la fonction publique arrive au dernier échelon de la hors classe. Nous restons dubitatifs face à ce deal qui nous semble impossible à tenir au regard de la durée chronique de contractualisation en début de carrière et d'un quota de passage à la hors classe révisé à la baisse dès aujourd'hui...

***Si nous nous réjouissons de certaines de ces mesures, nous en déplorons le délai lointain pour notre profession et ne constatons pas de réelle revalorisation en rapport avec la durée et la sélectivité de nos études, ni avec les missions et responsabilités de notre exercice professionnel***



[signez la pétition sur les salaires](#)

***Et pendant ce temps, le gouvernement poursuit son programme de régressions sociales***

- loi votée sur la déontologie, les droits et obligations des fonctionnaires
- loi El Komhry sur le Code du Travail

# Qu'est-ce que l'autonomie du psychologue ?

## **Autonomie et responsabilité**

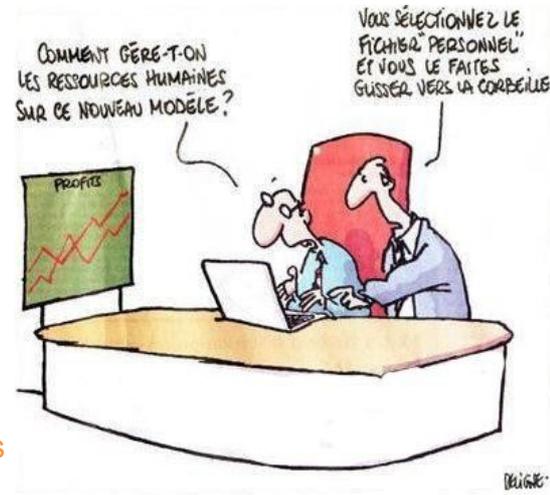
Ce n'est pas le chacun pour soi, mais la responsabilité, le respect des missions de chacun.

### **Laissez-nous bien travailler !**

Nous ne voulons pas comme modèle d'organisation politique du travail; le modèle hiérarchique et hégémonique médical, nous défendons un modèle qui prône le dialogue, la démocratie, la collégialité et la concertation.

Patients et soignants sont des sujets et non des produits au service de l'économie, interchangeables et manipulables au mépris de la relations humaine.

### **Redonnons du sens au travail !**



## **NOTRE DEMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE**

54.000 psychologues enregistrés sur ADELI en 2015

En équivalents Temps Pleins, en 2014, nous sommes 12.641 dans les établissements de la fonction publique hospitalière dont :

- 10.043 dans les établissements publics de santé
- 1.794 dans les établissements privés non-lucratifs
- 804 dans les établissements privés lucratifs

[démographie des psychologues](#)

### **Les liens ne fonctionnent pas ?**

*Il est possible que le serveur de votre établissement censure certains sites. Dans ce cas, transférez ce document sur votre ordinateur personnel*

## **LE CUMUL**

*lisez notre dossier*

[le cumul dans la fonction publique](#)



Abonnez-vous sur simple demande à [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr) avec votre région et département

**La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !**